EXCLUSIONS DE GARANTIE

MOBILIER DE JARDIN

La	garantie	ne	couvre	pas:
Lu	Sararrice	110	COUVIC	pus.

- Le mobilier altéré, dégradé ou modifié
- Les dommages consécutifs à une utilisation non conforme du mobilier
- Les dommages résultants d'un montage non conforme au manuel d'utilisation
- Les actes de modification ou la réparation par le client qui annulent directement la garantie
- L'usure normale du mobilier
- Les dommages causés par des circonstances naturelles (grêle, pluie, tempête...)
- Les défauts et leurs conséquences liées à toute cause extérieure
- La perte d'élément
- Les dommages liés par l'utilisation de produits chimiques
- Les dommages liés à un manque d'entretien et au stockage du mobilier
- 🌣 L'utilisation d'un produit qui présenterait un défaut ou une casse constaté(e) et qui n'aurait pas fait l'objet d'un signalement immédiat au déballage
- La corrosion du mobilier

*: Conformément à la législation du transport les détériorations liées aux transports doivent être déclarées aux transporteurs dans les 48 heures maximum après constat par lettre recommandée avec accusé de réception

Ce document est un complément de votre notice, liste non exhaustive.

<u>Attention</u>: toute commande doit être vérifiée en présence du livreur. En cas de refus de celui-ci vous devez simplement refuser la livraison et notifier votre refus.

<u>Rappel</u>: les réserves n'excluent pas la notification par courrier recommande A/R dans les 72h

